

B.P JEPS A.P.T

C.S Escalade / UCC VTT/UC.ACM (facultatif)



Du 8 octobre 2018 au 25 juin 2019

Objectif :

Le Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous permet de devenir éducateur sportif multisports « initiation et découverte des activités d'entretien corporel, des activités à caractère ludique, des activités en espace naturel aménagé ».

Le B.P prépare au métier d'animateur et peut permettre un emploi dans une association, un club sportif, une entreprise ou une collectivité territoriale (accès au concours).

Heures Totales



Heures en centre



Heures en entreprise



CODE ROME
G1204

CRFCK

FFCK



Centre Jacques Arnaud 05120 - L'Argentière la Bessée
Tél.: 04 92 23 12 92
Mail : contact@crfck.com - www.crfck.com



Région
PACA



l'Europe
s'engage
en France

BPJEPS A.P.T

C.S Escalade / UCC VTT/UC.ACM (facultatif)

Contenus et modalités pédagogiques :

La formation du BPJEPS APT se compose de 4 unités certificatives et en option en fonction de votre projet métier: du C.S Escalade ou de UC ACM, ou UCC VTT. L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance. Temps de formation en centre entrecoupés de périodes en entreprise(s). Les épreuves certificatives sont programmées au cours de la formation.

4 modules définissent la formation ;

- Module A : Fondamentaux du métier-sécurité, préparation à la EPMS (Exigences Préalable à la Mise en Situation Professionnelle)
- Module B : Construire et gérer un projet. Concerne la certification de l'UC1 ET UC2
- Module C : Technique et pédagogie des Activités Physiques en Espace Naturel. Concerne la certification de l'UC3/4 (APEN)
- Module D : Technique et pédagogie des Activités et Jeux Sportifs. Concerne la certification de UC 3-4 (AJS)
- Module E : Technique et pédagogie des Activités d'Entretien Corporel. Concerne la certification de UC 3-4 (AEC)

Dates : du 8 octobre 2018 au 25 juin 2019

Lieu : L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE,

Publics et pré-requis : L'accès à la formation est soumis à un test de sélection basé sur des qualités de coordination, d'habileté motrice et d'une excellente condition physique.

Modalités d'inscription : les pré-inscriptions s'effectuent en ligne www.crfck.com .

- Deux dates possibles de sélection : Le 20 juin ou le 18 septembre 2018

Parcours chronométré d'habileté motrice et test Luc Léger.

Suivi et évaluation de la formation :

Le suivi est effectué par le livret de formation dématérialisé accessible sur Internet, il comprend tous les éléments administratifs ainsi que le suivi pédagogique en centre et en entreprise.

Le planning et les modalités certificatives y sont précisés.

L'évaluation s'effectue par : La validation des UC et du BPJEPS APT

Des feuilles d'émargement sont organisées pour le suivi présentiel.

Coût : Devis sur demande. Formation financée par le conseil régional PACA «sous conditions»

CONTACT



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

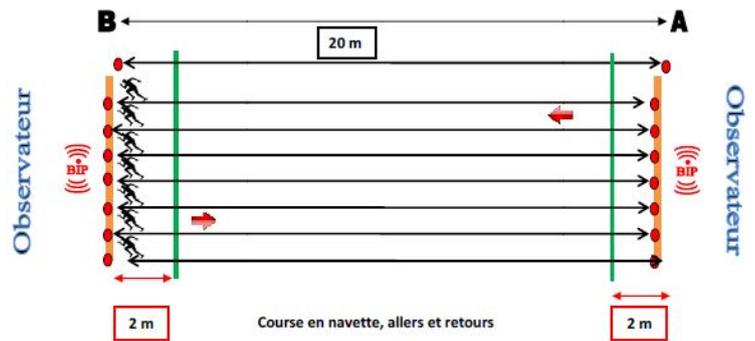
Présentation du test de sélection

Étape 1 : les tests d'exigences préalables

Test n°1 : test navette « Luc Léger »

- × Palier 6 (réalisé) pour les femmes
- × Palier 8 (réalisé) pour les hommes.

Le test « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



Règlement du test

- × Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.
- × A chaque extrémité, le(la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.
- × Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.
- × Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des 2 mètres sera matérialisée par une ligne au sol. Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes «A » et « B »
- × Le nombre de candidats est limité à 10.

Test n°2 : test d'habileté motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers :

- × 1 minute 46 pour les hommes
- × 2 minutes 06 pour les femmes.

Bonifications selon l'âge :

- × De 40 à 50 ans : 1 minute 51 pour les hommes, 2 minutes 11 pour les femmes
- × A partir de 51 ans : 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Le parcours d'habileté motrice se déroule sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement.

- × Contourner le plot « A » par la droite,

Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres

- × Course de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

Atelier 10 : Lancer de balles

- × Lancer 1 balle dans 3 cerceaux de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, disposés à 5-6-7 mètres pour les hommes et 4-5-6 mètres pour les femmes en allant du plus proche au plus éloigné (lancé validé si la balle touche le bord du cerceau).
- × Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.

Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres

- × Course de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

Atelier 12 : Contourner le plot B :

- × Contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 m.

- × Course de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)

- × Réaliser un slalom entre 7 plots distant de 1,50 m.
- × Franchir un élastique tendu à 40 cm du sol
- × Immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football)

- × Prendre le ballon de football avec les pieds
- × Franchir l'élastique sans le toucher
- × Effectuer le slalom en sens inverse
- × Immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied

Atelier 16 : Course sur 5 mètres

- × Course de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

Atelier 17 : Contourner le plot B :

- × Contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle

Atelier 18 : Course sur 2 mètres

- × Course de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre placée au sol

- × Marcher sur une poutre posée au sol, de 4 mètres de long (en cas de chute, recommencer au début de la poutre)

Atelier 20 : Roulade avant

- × De l'extrémité de la poutre, réaliser une roulade avant sur un tapis placé en contre bas à 0,80 m de la poutre.

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls

- × Lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine),

Atelier 22 : Course en slalom sur 55 m

- × Course en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres

Toute erreur dans le parcours entraine 5 secondes de pénalité.

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, l'élastique est touché lors de son franchissement, l'élastique est franchi balle tenue, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, l'élastique est touché lors de son franchissement, le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Equivalences du test technique d'exigences préalables

- ✗ Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport. (*Uniquement pour le test navette Luc Léger*)
- ✗ Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 (*Diplômes professionnels d'enseignement du sport reconnus dans le code du sport*)
- ✗ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)

Etape 2 : les tests de sélection

Epreuve 1 : mise en situation

Travail collectif inscrit dans le champ des Activités Physiques pour Tous. La commande sera précisée le jour de l'épreuve.

Epreuve 2 : épreuve écrite

Epreuve écrite de 1 heure (le rendu sera d'une feuille A4 recto-verso maximum) portant sur la culture générale dans le champ des activités physiques pour tous.

Epreuve 3 : entretien individuel

Chaque candidat sera vu en entretien personnalisé face à un jury de formateurs et de professionnels. L'objectif de cet entretien est de :

- ✗ Cerner les motivations des candidats
- ✗ Comprendre le projet professionnel des candidats
- ✗ Répondre aux questions des candidats